



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE.

ABONNEMENTS

Un an Six mois

Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisses 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

 Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

La rupture du contrat de travail en cas de grève

Une décision importante vient d'être rendue par le Conseil des Prud'hommes de la Seine. D'après des renseignements que nous empruntons au *Journal suisse des Associations patronales*, le Conseil des Prud'hommes de la Seine déclare catégoriquement que la grève n'est pas un cas de force majeure auquel il soit impossible à l'ouvrier de se soustraire, puisque ce dernier, malgré la déclaration de grève, peut continuer à travailler à ses risques et périls ; et en conséquence il condamne un ouvrier boulanger qui avait quitté brusquement son travail à raison de la déclaration de grève, à payer une indemnité à son patron pour ne l'avoir pas prévenu en temps utile suivant les usages de la profession.

Cette décision est intéressante à enregistrer et appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord il faut noter qu'elle a été rendue sous la présidence d'un juge de paix ; or, il faut savoir que d'après la loi du 27 mars 1907, le juge de paix n'est appelé à présider le bureau de jugement du Conseil des Prud'hommes que quand les conseillers qui le composent, patrons et ouvriers siégeant en nombre égal, ne peuvent s'entendre sur la solution à donner. Il est donc manifeste que, comme dans une affaire précédente où le Conseil des Prud'hommes de Valenciennes avait, le 14 mars 1907, adopté la même solution, également sous la présidence d'un juge de paix, les Prud'hommes, patrons et ouvriers se sont trouvés irréductiblement divisés.

C'est une situation lamentable et qui se produit constamment devant cette juridiction où règne presque partout un parti pris qui lui ôte toute autorité. Instituée pour faire œuvre de conciliation et de rapprochement, elle ne sert qu'à souligner le parti pris et la passion d'individus élus par l'intrigue et incapables de s'élever à une notion saine de la justice. Sa suppression marquerait un progrès dans la législature française et éviterait une perte de temps aux plaigneurs, qui sont invariablement forcés de porter leur différend devant le juge du se-

cond degré, s'ils tiennent à obtenir une solution équitable.

Quand au fond de la question, il est intéressant d'observer qu'elle s'est présentée très rarement jusqu'à présent avec cette netteté, malgré la fréquence des grèves. La plupart du temps, le patron, malgré le préjudice qui lui est causé, se trouve sans recours effectif. A quoi sert d'obtenir une condamnation à des dommages-intérêts contre un ouvrier sans patrimoine ou contre un syndicat qui n'en a pas davantage ? C'est là (on ne saurait trop le répéter) que se trouve le vice de la législature ouvrière de tous les pays. On n'a pas encore trouvé moyen d'instituer une responsabilité effective dans ce qu'on est convenu d'appeler le monde du travail.

Qu'un syndicat ouvrier, par une grève injuste, par un sabotage criminel, ruine son patron ou plusieurs patrons et sème la misère et la ruine dans les familles, et quelque fois dans une région tout entière, on s'incline devant ce qu'on appelle abusivement la force majeure et il ne reste aux victimes qu'à souffrir la ruine sans recours possible. Aussi faut-il enregistrer avec intérêt tout ce qui peut marquer une tendance à reconnaître en pareille matière le principe de la responsabilité dont, en saine justice, aucun acte humain ne peut être affranchi. Sans doute ce n'est pas parce que le Conseil des Prud'hommes de la Seine aura condamné un ouvrier boulanger gréviste à payer une indemnité de fr. 7,35 pour brusque rupture du contrat que les syndicats ouvriers sentiront peser sur eux le poids d'une responsabilité bien effective. Mais le principe une fois admis pourra trouver tout son intérêt le jour où, grâce à des réformes dont le plan tend à se préciser, la responsabilité ouvrière pourra porter sur quelque chose. Quand l'ouvrier possédera des actions de travail ayant une valeur et pouvant répondre de ses engagements ; quand les syndicats posséderont un patrimoine qui répondra de leurs actes délictueux ou quasi-délictueux, il ne sera plus indifférent pour l'ouvrier d'avoir commis une faute et lésé un droit.

C'est là le grand intérêt que nous voyons

à l'affirmation de la jurisprudence que nous signalons à l'occasion de la décision récente des Prud'hommes de la Seine.

On a essayé de combattre cette jurisprudence par un argument de droit ; on a dit que la grève n'impliquait que la suspension du contrat de travail, et que par suite du jour où elle cessait, les parties se retrouvaient juridiquement dans une situation identique à celle du jour où elle a éclaté. C'est vraiment pousser l'ingéniosité de la fiction jusqu'à l'absurde et oublier la règle fondamentale des contrats qui veut que les conventions librement consenties tiennent lieu de lois à ceux qui les ont faites.

Peut-on soutenir sérieusement que le jour où le contrat de louage d'ouvrage est intervenu on a prévu que l'une des parties pourrait en suspendre l'exécution à sa volonté ? Si l'une des parties, le patron ou l'ouvrier, viole le contrat, soit en n'observant pas les conditions de toute nature expressément ou implicitement stipulées, soit en le rompant abusivement, il y a lieu à résiliation et à dommages-intérêts ; et certes nul ne critiquerait les juges qui condamneraient à des dommages-intérêts élevés un patron qui ne remplirait pas ses engagements. Mais c'est là une situation égale et réciproque à laquelle le droit de grève est complètement étranger.

Le droit de grève est le droit de se concerter pour cesser le travail ; c'est un droit naturel et il avait fallu une disposition expresse de la loi pour en faire, à tort ou à raison, un délit. Ce n'est plus un délit aujourd'hui. Mais de là ne résulte pas que les engagements conclus ne doivent pas être exécutés ; et on peut dire qu'en droit il n'y a pas usage légitime du droit de grève, s'il est employé sans respecter les délais prévus pour la résiliation volontaire du contrat, que ces délais résultent de l'usage ou d'une stipulation expresse.

Que si la grève est provoquée par un manquement présumé du patron à ses engagements les tribunaux sont là pour résilier le contrat de travail et pour condamner le patron à des dommages-intérêts ; et la cessation du travail aura lieu quand les délais prévus auront été observés. C'est

là le seul système juridique, le seul qui s'accorde avec les principes essentiels du droit. Admettre que, même dans le cas d'un juste grief contre leur patron des ouvriers puissent quitter le travail sans respecter le délai d'avertissement régulièrement stipulé, c'est admettre qu'on peut se faire justice à soi-même, c'est-à-dire s'incliner devant la maxime caractéristique de l'anarchie. Et il faut remercier au point de vue social les tribunaux qui élèvent contre elle la barrière de la loi.

Exposition de San-Francisco

Un comité de Suisses résidant en Californie et aux Etats-Unis d'Amérique, nous adresse une longue circulaire dans laquelle est exprimé le regret que la Suisse ne participe pas à l'Exposition de San-Francisco.

Nous donnons le commencement et la conclusion de ce document que son étendue ne nous permet pas de publier in extenso.

Les Suisses résidant en Californie et aux Etats-Unis d'Amérique constatent avec grand regret que le Conseil Fédéral n'a pas encore accepté officiellement l'invitation faite par le Président des Etats-Unis à la Suisse de participer à l'Exposition Internationale du Panama-Pacifique en 1915 à San-Francisco ; et l'on nous à même rapporté que certains industriels et fabricants suisses seraient opposés à toute participation de notre pays, soit à cause des dépenses qu'ils jugent trop élevées, soit à cause de l'insuffisance des lois américaines à protéger les modèles et brevets étrangers.

Nous attirons donc avant tout votre attention sur le fait que le congrès américain à Washington a voté tout récemment une loi spéciale assurant pleine et entière protection dès leur arrivée en Amérique, pendant et jusque trois ans après l'exposition (avec exemption des droits d'entrée et des droits de passage du canal de Panama) à tous les objets, modèles, dessins, etc. destinés à l'Exposition de San-Francisco. Il est aussi à remarquer que d'autres nations industrielles telles que la France, qui avaient d'abord fait les mêmes objections, ont accepté depuis de prendre une part très large à cette exposition.

Il nous semble donc qu'une nouvelle étude de la question s'impose soit à notre gouvernement, soit à nos fabricants d'articles d'exportation et nous les prions instamment en cas de décision favorable, d'agir promptement de façon à nous assurer une exposition digne de notre patrie. Au point de vue industriel et économique la Suisse dépend peut-être plus que les autres pays de la clientèle étrangère. Depuis de longues années elle a attiré à elle les touristes en grand nombre et développé une industrie hôtelière considérable ; en outre comme beaucoup d'étrangers font chez nous des séjours prolongés, la Suisse a su créer des universités, des instituts et des écoles nombreuses et de tout premier ordre, offrant aux élèves toute espèce de facilités, si bien que dans ce domaine de l'instruction secondaire et supérieure notre pays trouve aussi grand avantage à accueillir et à conserver ces milliers d'élèves étrangers.

On nous dit aussi que le Conseil Fédéral serait disposé à aider et à appuyer officiellement les fabricants suisses, s'ils lui en faisaient la demande. C'est donc à nos industriels et exportateurs suisses qu'il incombe de prendre l'initiative de ce mouvement et d'y intéresser les autorités de notre pays.

Pensant que nos fabricants et industriels suisses ne sont pas suffisamment renseignés sur les grands avantages que leur offre l'Exposition de 1915, nous nous permettons d'adresser cette circulaire à tous ceux d'entre eux dont nous avons pu obtenir l'adresse. Nous nous mettons du reste à leur entière disposition pour leur fournir tous les renseignements désirables et nous les remercions d'avance chaleureusement de la collaboration qu'ils voudront bien nous donner à l'avenir.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de l'attitude négative des industries suisses et tout particulièrement de l'horlogerie.

Le canal de Panama

Le directeur général des travaux du canal de Panama déclare dans son rapport annuel que la date de l'ouverture du canal à la navigation est encore très incertaine en raison des éboulements continuels qui se produisent.

L'assurance-vieillesse

Les députés libéraux au Grand Conseil ont tenu mercredi, à Neuchâtel, une réunion à laquelle ils avaient convié à M. Lecointe, de Genève pour discuter la question de l'assurance-vieillesse qui a fait l'objet d'une motion du groupe libéral lors de la dernière session.

On sait que M. Lecointe, le doyen des députés genevois, s'occupe depuis de longues années de l'extension des assurances sur la base du développement des sociétés de secours mutuel. Il a présenté au Grand Conseil de Genève un projet de loi qui sera prochainement discuté et qui a notamment en vue d'étendre la période pendant laquelle les sociétés peuvent secourir leurs membres en cas de maladie prolongée. L'assurance-maladie s'élargirait de telle sorte qu'elle deviendrait à la fois l'assurance-invalidité et l'assurance-vieillesse, la vieillesse n'étant considérée que comme une des formes de l'invalidité.

Cet exposé fort intéressant a été suivi d'un échange de vues relatif à la forme à donner dans notre canton à l'assurance-vieillesse ou invalidité, cette organisation paraissant surtout devoir s'appuyer chez nous sur la Caisse cantonale d'assurance populaire plutôt que sur les Mutualités. Quant au côté financier du problème il n'a pu être qu'effleuré et rien n'a été dit en particulier, qui permette de croire que le parti libéral soit dès maintenant disposé à soutenir l'impôt sur les successions en ligne directe qu'il vient de combattre avec succès.

Union suisse d'exportation

Dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, M. le Dr Curti lance une proposition qui mérite d'être étudiée : celle de la création d'une Union suisse d'exportation, qui englobera tous les commerçants et industriels suisses travaillant essentiellement pour l'exportation. Nous avons déjà nos conseils ; mais le rôle qu'ils jouent ne répond absolument pas aux besoins ; le consul est pour eux une affaire accessoire, à laquelle ils ne peuvent vouer l'attention voulue. On a aussi demandé la création de consulats de carrière ; mais cela coûte gros, de sorte qu'il ne reste plus qu'aux intéressés à s'organiser eux-mêmes. C'est ce que propose M. le Dr Curti.

L'institution aurait à sa tête un secrétariat central, qui s'occuperait de l'organisation méthodique de l'exportation, des conditions du marché, qui recevrait les propositions et vœux des membres de l'Union, entrerait en relations avec les autorités, présenterait des préavis ; en un mot, ferait tout ce qui est nécessaire pour faciliter à nos commerçants et industriels l'écoulement des produits de leur fabrication à l'étranger.

Afin de montrer que sa proposition est sérieuse, M. Curti met dès maintenant son bureau (Zurich, rue de la Gare, 73) à la disposition des intéressés et prie ces derniers de bien vouloir l'informer de leur adhésion éventuelle.

Le congrès d'enseignement commercial de Budapest

L'une des questions les plus débattues, et on ne s'est pas encore pleinement mis d'accord, est la question de savoir dans quel esprit doit être conçu l'enseignement commercial. Faut-il le considérer comme un enseignement exclusivement technique et professionnel ? Doit-il, au contraire, offrir aux jeunes gens qui le suivent, une préparation intellectuelle complète. Des débats très animés, qui se sont engagés sur cette question, on peut dégager cette conclusion, qu'on cherche aujourd'hui à réagir contre l'utilitarisme, qui avait été mis à la mode il y a quelques années, par les admirateurs d'une soi-disant éducation anglo-saxonne qu'on avait d'ailleurs jugée d'une façon un peu superficielle.

Le professeur d'enseignement commercial, a fort bien dit M. Clément Kreibig, doit être un homme de son temps ; il faut qu'il puisse avoir des vues nettes sur l'évolution du monde contem-

porain, il faut qu'il puisse comprendre la situation des pays étrangers ; il faut qu'après avoir fait les travaux d'analyse qui seront toujours indispensables, il sache faire aussi œuvre de synthèse. On a beaucoup parlé de géographie et on a montré la nécessité d'étudier en même temps que la géographie économique, la géographie humaine, on considère comme très utile pour les élèves, l'étude de la formation et de l'aspect actuel des divers groupes humains.

Le Congrès de Budapest a permis, à ceux qui y ont pris part, de se rendre compte de l'état actuel de l'enseignement commercial dans les principaux pays. S'il a fait de grands progrès en Italie par exemple, il se heurte encore en Angleterre à quelques préjugés. C'est par la pratique, on pourrait dire par la routine qu'aux yeux de beaucoup d'Anglais doivent se former exclusivement les commerçants. De grands progrès énormes ont été en revanche réalisés dans toute l'Europe centrale, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, ainsi que dans les pays Scandinaves. Un effort analogue a été fait en Belgique, ce qui se comprend plus aisément. La Belgique qui a plus de 7 millions d'habitants, peut de moins en moins se suffire à elle-même ; elle est amenée à entrer de plus en plus directement en rapport avec les autres peuples. L'enseignement commercial y est très développé. Il en est de même en Hollande. Les progrès de la Russie sont également notables.

On a longuement parlé de l'enseignement qu'il convient de donner aux jeunes filles. Je me suis efforcé de montrer ce qui a déjà été fait en France. Mlle Hélène Menzel a indiqué, de son côté, les progrès qui ont été réalisés en Prusse. Féministe convaincue, Mme Gerhardt a demandé pour les femmes, même éducation, même travail, même rémunération que pour les hommes, en souhaitant que « l'éducation théorique et pratique soit absolument la même pour les garçons et pour les filles ». En dépit des observations très intéressantes qui ont été présentées, il est permis de croire que ce serait une erreur de ne pas tenir compte des aptitudes particulières à chaque sexe.

Le Congrès de Budapest a encore constaté que les voeux formulés dans les précédents Congrès d'enseignement commercial, ont déjà, dans une large mesure, reçu satisfaction. Une sorte de révolution s'est produite, et dans la direction souhaitée par eux. C'est ainsi que l'enseignement des langues étrangères par la méthode directe, et l'emploi de vocabulaires pratiques se répand de plus en plus. C'est ainsi qu'on donne une plus large place à l'enseignement par les yeux, que de louables efforts ont été faits pour organiser des bibliothèques et des musées, pour développer les bourses de voyage à l'étranger, pour multiplier les échanges interfamiliaux, pour obtenir des négociants qu'ils donnent dans les écoles, des conférences sur la pratique du commerce, partout aussi, l'enseignement commercial pour les jeunes filles, les cours du soir et les cours d'adultes se sont développés.

Le prochain cours d'expansion commerciale doit avoir lieu à Barcelone. La plupart des conférences seront faites en français et, celles qui auront lieu en espagnol, seront traduites dans cette langue.

Chambre cantonale du Commerce

Le Conseil d'Etat vient de désigner comme secrétaire-général de la Chambre, en remplacement de M. Scharpf, démissionnaire, M. Sunier, Préfet de La Chaux-de-Fonds.

Les personnes qui connaissent particulièrement M. Sunier, disent que le choix est excellent.

Si la Chambre cantonale gagne un bon secrétaire, l'Etat de Neuchâtel, perd un excellent préfet.

Le téléphone avec l'Angleterre

Le Conseil fédéral a ratifié la convention conclue entre l'administration des téléphones suisses et les administrations anglaise et française en vue de créer un service téléphonique régulier entre la Suisse et la Grande-Bretagne en transit à travers la France. L'état actuel des lignes téléphoniques ne permet l'échange de conversations pour le début qu'entre Londres d'une part et Genève (via Paris-Annemasse ou Lyon), Lausanne (via Paris-Dijon) et Bâle (via Belfort) d'autre part. Les essais d'audition effectués entre d'autres réseaux suisses et anglais n'ont pas donné de résultats.

tats satisfaisants ; toutefois ils seront renouvelés en temps opportun.

La taxe pour une conversation d'une durée allant jusqu'à trois minutes et échangée pendant le jour avec Londres est de 9 fr. ; la taxe d'une conversation de même durée, échangée pendant la nuit, est de 5 fr. 40 ; les communications de nuit par abonnement mensuel (durée minimum de chaque communication six minutes) paient la demi-taxe de jour. Le service de nuit s'étend de 10 h. du soir à 7 h. du matin, de mars à octobre inclusivement, et à 8 h. du matin, de novembre à fin février, heure de l'Europe centrale.

Un message du président Wilson

Le président Wilson prépare pour la session ordinaire du Congrès qui s'ouvre la semaine prochaine une motion faisant ressortir la nécessité d'une prompte réforme de la circulation monétaire, indiquant l'attitude du parti démocratique à l'égard des trusts et contenant une déclaration au sujet de la situation monétaire.

Au Sénat, le président de la commission des banques a déclaré que selon l'enquête la responsabilité de la crise financière de 1907 revient à quelques financiers désireux de s'enrichir aux dépens de la nation et de mettre en échec le gouvernement de l'époque.

Représentation en Russie

Conformément à un désir exprimé par la légation de Suisse à St-Pétersbourg, nous prions les maisons suisses, qui ont des représentants en Russie, de vouloir bien fournir, à la division fédérale du commerce, les adresses de ces derniers ; ceci permettra à la légation de leur faire tenir directement, sans retard, toutes communications éventuelles de nature à les intéresser.

Le mouvement ouvrier

Fabriques de boîtes à l'interdit

Ensuite du nombre toujours croissant de collègues se rendant aux fabriques dissidentes Roth,

Imhof & Cie, Leuba & Cie, à Renan et Schneider & Cie, aux Hauts-Geneveys, le comité de section a décidé d'infier dorénavant une amende pouvant aller jusqu'à cinq cents francs aux collègues revenant dans la section après avoir travaillé dans une des fabriques susmentionnées.

Le Comité.

La grève des monteurs de boîtes des Franches-Montagnes est terminée.

Mercredi après-midi, après les pourparlers entre les fabricants et les ouvriers, une entente eut lieu. Toutes les revendications des ouvriers furent acceptées sans restrictions, si bien que le travail peut encore être repris cette semaine.

Bureau central de la F. O. I. H.

La grève des polisseuses

Ces dames marchent comme un seul homme, c'est le cas de le dire, à la conquête de l'augmentation de salaire de 10% qu'elles sollicitent.

La Chaux-de-Fonds compte 450 grévistes et Le Locle 120. On affirme que l'ordre ne sera pas troublé.

La Sentinelle donne un chiffre inférieur à celui ci-dessus et fait l'exposé suivant du conflit :

Ce mouvement que nous avons annoncé s'étend à 44 établissements de La Chaux-de-Fonds et à six établissements du Locle. Il est suivi par 200 ouvrières. A la date du 20 octobre, nous avons envoyé un projet de convention aux patrons demandant la reconnaissance du syndicat, — la réglementation de l'apprentissage, — la fixation d'un salaire minimum de trois francs par jour pour les ouvrières ayant terminé régulièrement leur apprentissage, — la répartition équitable du travail en temps de crise et divers autres points d'ordre secondaire.

La réponse à ce projet ne venant pas, un délai fut donné aux patrons pour répondre. La plupart des maisons annoncèrent à notre bureau central qu'elles remettaient à un comité patronal le soin de discuter avec nous. Ce comité n'ayant

donné, malgré notre courtoisie, aucun signe de vie le samedi 22 novembre, la Fédération fit donner les quinzaines ; celles-ci furent accompagnées d'une lettre annonçant à chaque patron individuellement notre désir d'une entente avant la fin de la quinzaine, de façon à ce que celle-ci ne soit pas suivie d'effet.

V. Vallotton.

Nouvelles diverses

Le commerce extérieur du Japon. — Les exportations du Japon, en septembre 1913, ont atteint liv. st. 5.789.925 contre liv. st. 4.617.404 en septembre 1912 et les importations liv. st. 5.058.792 contre liv. st. 3.601.863. Les exportations des neuf premiers mois de l'année s'élèvent donc à liv. st. 45.086.296 en augmentation de liv. st. 8.137.293 sur la période correspondante de 1912. Les importations des neuf premiers mois se montent à liv. st. 56.410.630 en augmentation de liv. st. 4.342.969 en produits alimentaires et en boissons et 3 millions en matières brutes. Jusqu'à présent, les importations ont dépassé les exportations de liv. st. 11.324.346.

Etablissement d'Art et d'Industrie graphiques
HAEFELI & Co, Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert, 14 et 16

Lithographie - Imprimerie - Librairie - Papeterie
Reliure et Fabrique de clichés

LIVRES D'ÉTABLISSEMENT, cinq modèles en stock.
Livres d'établissement spéciaux sur demande.

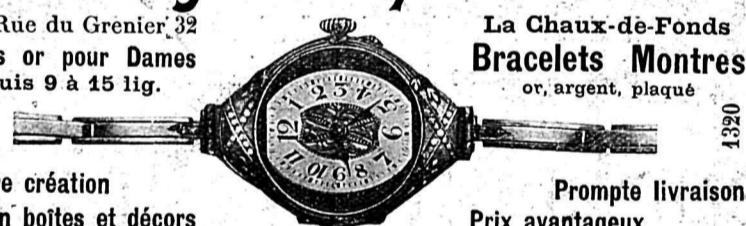
Cote de l'argent
du 28 Novembre 1913

Argent fin en grenailles . . . fr. 106.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 400.15

G. Kung-Champod & Cie

Rue du Grenier 32
Montres or pour Dames
depuis 9 à 15 lig.



Dernière création
en boîtes et décors

La Chaux-de-Fonds
Bracelets Montres
or, argent, plaqué

1320
Prompte livraison
Prix avantageux

Exigez dans vos **BOITES DE MONTRES „PLAQUÉ OR“**

LES MARQUES:



les plus
ÉLÉGANTES
les plus AVANTAGEUSES



MANUFACTURE GENEVOISE
DE BOÎTES DE MONTRES **GENÈVE**

FABRIQUE DE ROUES

Roues plates ou à canons, croisées anglées ou non, étoiles, Lunes, porte-lunes pour quantièmes, roues pour montres sans aiguilles à colonnes, acier pour chronographes. 2440 Taillages toutes formes et nombres pr' horlogerie, pendules, taximètres, compteurs. Prix modérés.

Ancienne Maison A. PIGUET, fondée en 1861

Robert MEYLAN, Le Brassus (Val-de-Joux)

9 3/4" ancre

lépine et savonnette

H. Gasser & Cie, Bienne

E.D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H 20019 C 1443

8" 15|12 - 9" 14|12 16|12 - 9" 3|4 ancre
H 17970 C. Schœni, Biel 2570

A vendre
plusieurs casiers, banque de comptoir, quinques électriques, chaises d'établissement, étuve électrique, glacière, 2 machines à sertir, 1 machine à faire les châtons, 1 moteur électrique 1/8 H. P., différents outils pour réglage et sertissage, burins fixes, etc., le tout à de très bonnes conditions.

S'adresser S. A. N., Tourelles 31. H 23556 C 2577

Voyageur

Grande fabrique d'horlogerie cherche un homme intelligent et actif, connaissant la branche, étant au courant de différents pays. Bon traitement et engagement sûr pour homme sérieux.

Offres et références s. chiffres H 979 Y à Haasenstein & Vogler, Soleure. 2581

Jeune allemand sachant assez bien la langue française et la branche : horlogerie, connaissant à fond la comptabilité et la machine à écrire, cherche place dans un bureau comme commis.

Ecrire sous chiffre H 15844 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2593

COURTIER

actif cherche la représentation d'une fabrique de montres, visiterait les Hôtels.

Ecrire sous chiffres H 23562 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2580

La première mise au concours n'ayant pas donné de résultat satisfaisant, l'**Ecole d'horlogerie et de mécanique de Fleurier** ouvre un nouveau concours pour une place de

deuxième maître pratique pour l'horlogerie

Programme : Connaissance générale de la montre, spécialement échappements à ancre et cylindre, réglages plats, remontages. Traitement à convenir. Entrée en fonctions de suite. Pour renseignements, s'adresser à la Direction de l'Ecole. Présenter les offres **jusqu'au 1^{er} décembre 1913**, au Président de la Commission. H 3235 N 2573

Quelle fabrique d'ébauches

est à même de fournir maintenant ou dès janvier prochain **le finissage 8 à 9 lig. ancre** par série, en bonne qualité ? Grandes commandes régulières seront assurées.

Offres sous chiffres H 23573 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2584

Importante fabrique d'horlogerie

engagerait un **représentant** sur la place de Chaux-de-Fonds pour visiter les maisons d'exportation et les acheteurs étrangers. Adresser offres sous chiffre H 3291 à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2575

Buser, Gerber & Hegi
OBERDORF Bâle 2601

SPÉCIALITÉ :

Vis pour l'horlogerie, l'électricité, pendulerie, etc. — Petits décolletages en tous genres. Procédés mécaniques par machines automatiques. — Prompte livraison. Prix modérés. Travail soigné.

A VENDRE pour le printemps, à de favorables conditions ou à échanger contre des boîtes, pierres ou autres fournitures d'horlogerie, une **EXCELLENTE**

H 6853 J 2594

VOITURE AUTOMOBILE PEUGEOT

MODÈLE 1913, 14/18 HP. 4 cylindres, belle carrosserie « Torpédo » 4 places, 2 strapontins. S'adresser à la Fabrique d'Horlogerie Reymond, Tramelan.

Exposition nationale suisse à Berne en 1914

La collectivité des Fabricants d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds demande un **représentant commercial** pour toute la durée de l'exposition. Connaissance des trois langues nationales et de l'anglais exigée.

H 23486 C 2560

Les postulants devront être au courant des affaires d'horlogerie et fournir de sérieuses garanties.

Adresser les offres, accompagnées de références, à M. Albert Mosimann, président de la collectivité, **jusqu'au 15 décembre 1913**.

Fabrique de bracelets extensibles à Pforzheim
cherche Représentant

actif et sérieux pour la Suisse.

Offres sous chiffres H 2592 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2592

Assortiments ancre et cylindre, Pivotages sur jauge

Spécialité de petites pièces soignées

H 754 S 2594

FABRIQUE HUOT - Les Bois (Suisse)

Représentation Terminages

Commerçant sérieux, actif et expérimenté, très au courant de l'horlogerie, disposant d'un certain capital, entrerait en relations avec bonne fabrique de montres pour le placement de ses produits en Suisse. Pressant.

S'adresser sous chiffres H 23579 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2590

Directeur de Fabrique d'Horlogerie

marié, 39 ans, comptable-correspondant expérimenté, connaissance approfondie de la fabrication dans toutes ses parties, de la clientèle et des fournisseurs, désire changement contre toute situation sérieuse d'employé ou directeur.

Ecrire sous chiffre H 23563 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2582

Emile Gagnebin
Sonvilier
Mouvements
10 et 11 lig. ancre
Qualité garantie. 2562
H 6795 J Prix avantageux.

S. Stern Fils, Anvers
65, Longue rue d'Herenthal
achète au **comptant**
montres or, argent et nickel.

Important pour les Horlogers ! Qui fournit des montres savonnettes bon marché, en métal jaune et blanc. 2588

Offres en indiquant prix s. Z. H. 23083 à l'Agence de Publicité Rudolf Mosse, Zürich. Z. M. 2588 c

TABOURETS

en bois (vis en fer.)

Fourn. **Alfred Schray**, 2355

succ. de C. Heitz, Bâle.

Représentations

Maison d'horlogerie et joaillerie de Barcelone, Espagne, fondée depuis 25 ans, désire adjoindre à son commerce représentations d'horlogerie, joaillerie, optique et industries annexes. Garanties et références à disposition.

Offres sous chiffre H 15849 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2596

Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratis. **H. Frisch**, expert comptable, Zurich F. 21. H 5717 Z 1310

Horloger (40 ans) sérieux et expérimenté, connaît à fond la montre simple et compliquée et pouvant se charger de la construction de n'importe quel calibre cherche emploi comme technicien ou chef de fabrication.

Adr. off. s. chiffr. H 15842 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2589

Jeune Technicien

Jeune homme ayant fait l'école d'horlogerie et travaillé pendant 4 années comme technicien dans une importante fabrique du jura Bernois, cherche place pour époque à convenir. Ecrire sous chiffre H 15853 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2602

S'adresser S. A. N., Tourelles 31. H 23557 C 2578

A vendre Un lot de mouv. en fabrication 17" sav. tirette, quelques cartons de mouv: 9" ancre Savoie; mouv: cyl. 11" plats, mouv: 12" sav: Lecoultr, mouv: 19" Hahn 19/12 lép: et 22/12 sav: ainsi que divers mouv: égrena; le tout cédé à très bon compte.

S'adresser S. A. N., Tourelles 31. H 23557 C 2578

PLAQUES TURQUES

Pitons Breguet
tous genres

Fritz GRANDJEAN
H 22063 C Le Locle 2390

N° 15823

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

Maison de représentation de 1^{er} ordre à Paris. Le fabricant qui a fait des offres anonymes pour le 2597

N^o 15823

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

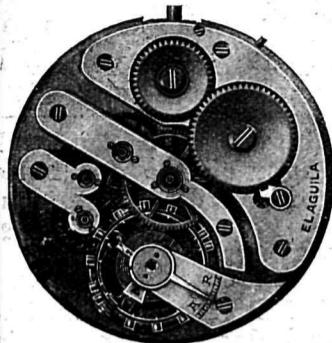
en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H 15848 C

en date du 19 novembre est prié de venir demander l'adresse à l'agence Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. H

L. COURVOISIER & CIESuccesseurs de COURVOISIER FRÈRES
LA CHAUX-DE-FONDS

MAISON FONDÉE EN 1852

2600

Fabrique de
Montres de précision
Calibres nouveauxGrande et petite pièce ancre
Petite pièce cylindre . . .**Fabrication et Commerce de Pierres d'horlogerie**
courant et extra soigné

4 Succursales.

EXPORTATION

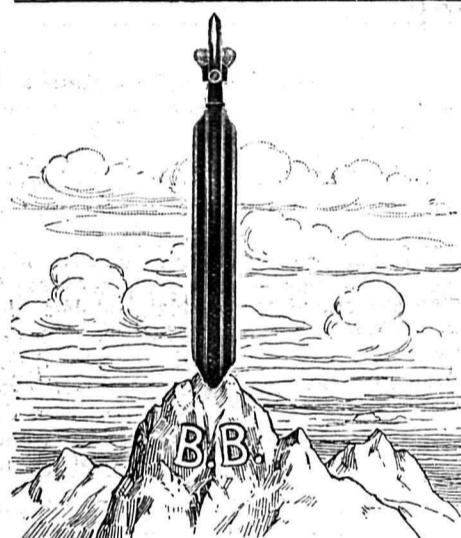
J.-Ph. Mordasini

21, Rue Franche BIENNE Rue Franche, 21

Atelier de Sertissage

Spécialités : Trous olivés. — Interchangeabilité. — Rubis et saphirs scientifiques. — Pierres pour rhabillage.

2370

Elle est à la hauteur
des goûts modernes!Les Boîtes d'acier
filets or brevetées ainsi
que les genres variés,
qualité soignée se fabri-
quent chez

II 255 C 1540

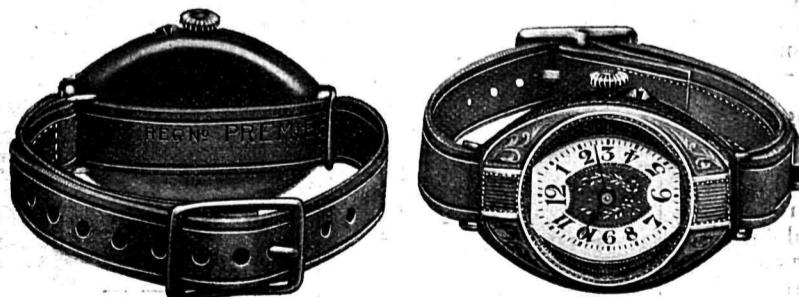
Les Fils de
J. Breguet - Bréting
à Bienne

Fournitures Industrielles

SANDOZ FILS & CO

La Chaux-de-Fonds, rue Neuve 2 — Bienne, rue Centrale 15

Bracelets en cuir pour montres

Choix des mieux assortis aux prix les plus bas.
Demandez notre prix-courant spécial.

Atelier de posages de spiraux et réglages de précision

A. NOTZ ex-prof. à l'Ecole d'Horlogerie
succ. de J.-A. Perret
Parc, 9^{er} — **La Chaux-de-Fonds** — Parc, 9^{er}Posages de spiraux plats et coudés, dep. 5 lignes. — Posages de spiraux cylindriques.
— Réglages pour bulletins des Bureaux d'observations des Observatoires de Neuchâtel, Genève, Besançon, Kew.Repassages et terminages de pièces soignées, simples et compliquées. — Spécialement
organisé pour posages et réglages en série.N.B. — Nos posages sont garantis avec courbe terminale exacte.
Brucelles, outils perfectionnés pour la retouche et le posage. — Machines
à régler et rondelles or et métal toutes grandeurs et épaisseurs.**Fabrique de Montres**

18 lig., 8 jours

acier, métal, argent, or
pour tous pays

H20038C

Véritables 8 Jours
Giorni Days
Tage Dials
MontresPRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Ne traite qu'avec Grossistes**F. Aubry-Schaltenbrand**

Léopold Robert, 90, LA CHAUX-DE-FONDS

Bracelets or
et mouvements seuls

II 257 U 9 lignes, cylindre et ancre 1510

CHARLES PERRENOUD, BIENNE**Fabricants, Négociants, Banquiers**

qui avez des expéditions d'horlogerie, de marchandises diverses, ou de valeurs, assurez vos envois auprès de

„LA MARINE“

Compagnie anglaise d'assurance des risques de transport fondée en 1836 au capital de fr. 25.000.000. — dont fr. 15.000.000 versés. — Réserves fr. 11.250.000. — La plus ancienne et la plus puissante des Compagnies d'assurances des risques de transport, qui accorde les plus grandes facilités à des conditions extra-avantageuses. Assurances par terre et par eau.

Pour renseignements s'adresser à MM. Teuscher & Artigue, Directeurs, à Neuchâtel, ainsi qu'aux agents principaux, à La Chaux-de-Fonds, MM. L.-Alf. Besse & fils.

H 54 N 0000

Boîtes de Montres
LOUIS LANG
PORRENTRUY

— Téléphone 112 —

Boîtes argent et galonné à tous titres.

» acier, noir mat, bleu et brillant.

» métal poli, gravé et doré.

» argentées, nickelées.

» imitation niel.

» métal bronze.

» à vis.

H 2801 P 2420

Boîtes Véritable Plaquée Or Garanti

Lépines

Savonnettes, Calottes - Bracelets

5, 10, 20 et 25 ans

toutes formes et décors

livrées entièrement prêtes à recevoir le mouvement, dans ces métaux.